

VILLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 22823

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 13/04/2023

Objet : Délégation de signature à Mesdames et Messieurs les responsables, chefs de service, coordinateurs sécurité de permanence, pour signer les actes relevant de la police des funérailles dans le cadre de la découverte d'un cadavre.

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission : 13/04/2023 Agent de transmission : Sébastien CREMEL

Acte : Arrêté coordinateurs du 8 mai 2023 au 15 janvier 2023.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 092 / ARRONDISSEMENT 3

Identifiant de l'acte : 092-219200128-20230413-22823-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/04/2023



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

DELEGATION DE SIGNATURE A
MESDAMES ET MESSIEURS LES
RESPONSABLES, CHEFS DE SERVICE,
DIRECTEURS, COORDINATEURS
SECURITE DE PERMANENCE, POUR
SIGNER LES ACTES RELEVANT DE LA
POLICE DES FUNERAILLES DANS LE
CADRE DE LA DECOUVERTE D'UN
CADAVRE.

ARRETE :

Le Maire de Boulogne-Billancourt, (Hauts-de-Seine),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-19 relatif à la délégation de signature, L.2213-7 et suivants,

Considérant que Monsieur Pascal BARON, adjoint au chef de service moyens généraux et logistique et responsable de la gestion du personnel des écoles de la commune, est coordinateur sécurité,

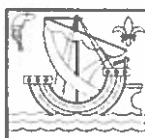
Considérant que Monsieur Ludovic DEVEAU, Chef du service de la gestion immobilière de la commune, est coordinateur sécurité,

Considérant que Monsieur Miguel CALERO, Directeur de mission Sport de haut niveau, est coordinateur sécurité,

Considérant que Monsieur Mehdi SAID, Directeur des espaces publics, commerces, marchés et entreprises de la commune, est coordinateur sécurité,

Considérant que Monsieur Laurent LOUCHET, Directeur de la prévention et sécurité de la commune,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que la signature de certains documents soit assurée par le coordinateur sécurité de permanence,



ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les Responsables, Chefs de service et Directeurs, coordinateurs sécurité de permanence, cités dans le tableau ci-dessous, reçoivent délégation pour signer, sous ma surveillance et ma responsabilité :

- les demandes de transport vers une chambre funéraire
- les demandes d'admission en chambre funéraire
- tout document relevant de la police des funérailles suite à la découverte d'un cadavre

Ils me tiennent régulièrement informé des activités qu'ils exercent dans le cadre de leur délégation.

Du lundi 8 mai au lundi 15 mai 2023	M. Laurent LOUCHET
Du lundi 15 mai au lundi 22 mai 2023	M. Ludovic DEVEAU
Du lundi 22 mai au lundi 29 mai 2023	M. Miguel CALERO
Du lundi 29 mai au lundi 5 juin 2023	M. Mehdi SAID
Du lundi 5 juin au lundi 12 juin 2023	M. Laurent LOUCHET
Du lundi 12 juin au lundi 19 juin 2023	M. Pascal BARON
Du lundi 19 juin au lundi 26 juin 2023	M. Mehdi SAID
Du lundi 26 juin au lundi 3 juillet 2023	M. Ludovic DEVEAU
Du lundi 3 juillet au lundi 10 juillet 2023	M. Miguel CALERO
Du lundi 10 juillet au lundi 17 juillet 2023	M. Laurent LOUCHET
Du lundi 17 juillet au lundi 24 juillet 2023	M. Mehdi SAID
Du lundi 24 juillet au lundi 31 juillet 2023	M. Pascal BARON
Du lundi 31 juillet au lundi 7 août 2023	M. Mehdi SAID
Du lundi 7 août au lundi 14 août 2023	M. Ludovic DEVEAU
Du lundi 14 août au lundi 21 août 2023	M. Laurent LOUCHET
Du lundi 21 août au lundi 28 août 2023	M. Mehdi SAID
Du lundi 28 août au lundi 4 septembre 2023	M. Ludovic DEVEAU
Du lundi 4 septembre au lundi 11 septembre 2023	M. Pascal BARON
Du lundi 11 septembre au lundi 18 septembre 2023	M. Miguel CALERO
Du lundi 18 septembre au lundi 25 septembre 2023	M. Laurent LOUCHET
Du lundi 25 septembre au lundi 2 octobre 2023	M. Ludovic DEVEAU
Du lundi 2 octobre au lundi 9 octobre 2023	M. Pascal BARON
Du lundi 9 octobre au lundi 16 octobre 2023	M. Miguel CALERO
Du lundi 16 octobre au lundi 23 octobre 2023	M. Pascal BARON
Du lundi 23 octobre au lundi 30 octobre 2023	M. Mehdi SAID
Du lundi 30 octobre au lundi 6 novembre 2023	M. Ludovic DEVEAU
Du lundi 6 novembre au lundi 13 novembre 2023	M. Laurent LOUCHET
Du lundi 13 novembre au lundi 20 novembre 2023	M. Pascal BARON
Du lundi 20 novembre au lundi 27 novembre 2023	M. Miguel CALERO
Du lundi 27 novembre au lundi 4 décembre 2023	M. Mehdi SAID
Du lundi 4 décembre au lundi 11 décembre 2023	M. Ludovic DEVEAU
Du lundi 11 décembre au lundi 18 décembre 2023	M. Miguel CALERO
Du lundi 18 décembre au lundi 25 décembre 2023	M. Pascal BARON
Du Lundi 25 décembre au lundi 1 ^{er} janvier 2024	M. Laurent LOUCHET
Du lundi 1 ^{er} janvier au lundi 8 janvier 2024	M. Ludovic DEVEAU
Du lundi 8 janvier au lundi 15 janvier 2024	M. Miguel CALERO

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard de L'Hautil – B.P 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex, dans les deux mois suivant sa date de publication.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- notifié aux intéressés,
- transcrit au registre des arrêtés,
- publié sur le site internet de la Ville.

Fait à Boulogne-Billancourt, en Mairie, le **13 AVR. 2023**



Pierre-Christophe BAGUET